

**Liste des modifications apportées par la version 6
du guide des examens biologiques : PREA TOUS M FI 005**

Paragraphe(s) concerné(s)	Description de la(des) modification(s)
/	Améliorations mineures de la mise en forme Insertion après la table des matières d'une liste des figures et des tableaux du document (avec liens pour y accéder)
5.3	<u>Figure 1</u> : actualisation de l'organigramme des processus (v4 et non plus v3 du document MAN TOUS M QU 002)
7.1	<u>Tableau 2</u> : récipients pour échantillons fournisseur « Elvetec » remplacé par « Labelians » <u>Tableau 3</u> : kits de prélèvements fournis par le sous-traitant Biomnis ajout du kit K17 (Kit DPNI Ninalia - Dépistage prénatal non invasif des trisomies 13, 18 et 21)
7.2	<u>Instructions de prélèvement</u> : ajout de la figure 4 : mode d'emploi seringues de gazométrie
8.1	<u>Examens du secteur hémostase réalisés par le laboratoire</u> : - Actualisation des délais préanalytiques suite à la mise à jour de mai 2017 des recommandations du GFHT - Suppression des tests rapides TIH - Ajout de la colonne « examen accrédité » au § 8.1.3 et suppression de la ligne « examens accrédités » § 8.1.2
8.2	<u>Examens d'hémostase sous-traités</u> : Ajout des examens : test rapide TIH et monomères de fibrine aux examens sous-traités au CH de Chalon
9.1	<u>Examens du secteur hématologie</u> Modification du délai d'acceptation des examens après prélèvement (24h et non plus 4h) et de la température de conservation post analytique des prélèvements (ambiante et non plus réfrigérée) Ajout de la colonne « examen accrédité » au § 9.1.3
9.2	<u>Examens sous-traités du secteur hématologie</u> - Kleihauer : modification du laboratoire sous-traitant (CH Chalon et non plus CHU Dijon) - ajout examen : Calréticuline - ajout examen : MPL (recherche de mutation de l'exon 10 de MPL - récepteur à la thrombopœtine) - caryotype onco-hématologique, recherche transcrite BCR/ABL : modification des laboratoires sous-traitants (Dijon en 1 ^{ère} intention, Lyon en 2 ^e intention ou sur demande du prescripteur selon lieu de suivi du patient)
10.1	<u>Examens du secteur immuno-hématologie</u> : Ajout de la colonne « examen accrédité » au § 10.1.3 Amélioration de la présentation des consignes relatives aux RAI
11.1	<u>Examens du secteur biochimie</u> : - Place du tube : correction du renvoi (vers la bonne figure) au § 11.1.2 - Conditions d'acheminement : ajout de la phrase suivante « Règle générale : Transport à température ambiante (15 - 25°C) » au § 11.1.2 - Consignes préanalytiques : ajout d'une ligne dans le tableau concernant l'interférence possible de la biotine avec les immunoanalyses (§ 11.1.2) + signalement des examens concernés dans la colonne « consignes et informations spécifiques » du § 11.1.3 - Ajout de la colonne « examen accrédité » au § 11.1.3 - Correction sigles : HBc (et non HbC) et HBs (et non HbS) - Ajout des examens « MNI : test rapide », « acide lactique »,

Paragraphe(s) concerné(s)	Description de la(des) modification(s)
	<p>« méthémoglobine » au § 11.1.3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Osmolalité calculée : correction matériel de prélèvement (1 tube hépariné + 1 tube fluoré) - Corps cétoniques : correction matériel de prélèvement (1 tube hépariné sans séparateur + 1 tube fluoré) - Modifications du délai d'acheminement pour les examens suivants : gazométries, corps cétoniques, calcium ionisés, oxyde de carbone : passage de 15 à 30 min - Cryoglobuline : modification matériel de prélèvement (2 et non 1 tube de purge) - Modification des consignes et informations spécifiques concernant les gazométries (renseignements) - Correction : osmolarité (et non osmolalité) - Modification du matériel de prélèvement pour calcium ionisé, acide lactique et oxyde de carbone : seringue de gazométrie uniquement (prélèvement de sang veineux ou artériel)
11.2	<p><u>Examens sous-traités du secteur biochimie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acides biliaires : modification du laboratoire sous-traitant : CHU Dijon (et non Biomnis) et du matériel de prélèvement - Ajout de l'examen : Dépistage prénatal non invasif des trisomies 13, 18 et 21 (DPNI)
12.2	<p><u>LCR</u> : modification du volume de prélèvement (3 tubes et non plus 4)</p> <p><u>Prélèvements périnataux</u> : suppression du paragraphe</p> <p><u>Recherche de BMR</u> : ajout des écouvillons e-Swab à la liste des matériels de prélèvements possibles, actualisation des recommandations</p>